

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
ARDÈCHE

DELIBERATION N° 2012/53

EXTRAIT DU REGISTRE
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

Séance du 10 septembre 2012

L'an deux mille douze et le dix septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Pierre MAURIN.

Date de convocation : le 31 août 2012.

*Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 12
votants : 13*

Résultat du vote : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Présents : P.MAURIN – J-L.CHAUSSIGNAND – C.CROZIER – D.AUZAS – M.JOLLIVET – A.VOLLE – N.SALA – M.BEUGNET – A.CORNET – G.VERNET – M.HILAIRE - J.TESTON.

Excusé : B.BOUAZZA a donné procuration à J-L.CHAUSSIGNAND.

Absents : B.DELAUZUN – D.FIALON

Mme Nathalie SALA a été élue secrétaire.

Objet : Vente de terrains communaux quartier le FRAYSSE parcelles A 75 et A 69

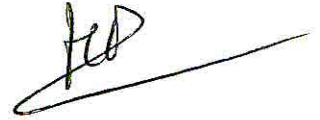
Le Maire indique au Conseil Municipal que Mr CHASSOULIER Daniel et Mr LAULAGNET Jean-Paul souhaitent acquérir respectivement les parcelles A75 et A69 situées quartier le Fraysse.

Il rappelle que la commune est propriétaire des parcelles concernées.

La parcelle A75 a une superficie de 905m²,

La parcelle A69 a une superficie de 635m²,

.../...



Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Accepte de céder à Mr CHASSOULIER Daniel la parcelle cadastrée A75 sise quartier le Fraysse au prix de 1.50 € le m²
- Accepte de céder à Mr LAULAGNET Jean-Paul la parcelle cadastrée A 69 sise quartier Le Fraysse au prix de 1.50 € le m².
- Précise que les frais de notaire sont à la charge des acquéreurs.
- Charge son Maire de signer les actes notariés correspondants et tout autre document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré à Alba La Romaine, le 10 septembre 2012.

POUR COPIE CONFORME,

Alba La Romaine, le 11 septembre 2012.

LE MAIRE

Pierre MAURIN



REÇU A
LA PREFECTURE LE

12 SEP. 2012

.../...